

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC

Procès-verbal **du comité de gestion du camping** de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue au bureau municipal situé au 1216, rue Principale, ce dixième jour de octobre 2014 (10/10/2014) à compter de 10 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Guy Dessureault Mme Michelle Bouchard
Mme Marjolaine Guérin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.

Mme Sylvie Genois secrétaire du comité est aussi présente.

Résolution 2014-10-052 Réorganisation administrative du camping

ATTENDU la démission écrite de Mme Chantal Jacob comme gérante du camping;
ATTENDU que M. Jean Lafontaine, détient le poste de gérant adjoint du camping dont le contrat ce termine en 2015;
ATTENDU que le comité de gestion a entrepris des démarches d'embauche suite à la démission de Mme Chantal Jacob;
ATTENDU que le comité de gestion considère que le poste de gérant adjoint du camping ne s'avère plus nécessaire.
Il est proposé par Marjolaine Guérin appuyé par Mme Michelle Bouchard et résolu ce qui suit :

- d'abolir le poste de gérant adjoint
- d'aviser M. Jean Lafontaine que son contrat ne sera pas renouvelé pour la saison 2015, le poste administratif de gérant adjoint est aboli

-Adoptée-

Résolution 2014-10-053 Mandater Me Marcel Côté

Il est proposé par M. Guy Dessureault appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu ce qui suit :

- mandater Me Marcel Côté, avocat, d'acheminer une correspondance à M. Jean Lafontaine pour l'aviser de la terminaison de son contrat de travail et que les services d'un gérant adjoint ne sont plus nécessaires.
- d'aviser Mme Chantal Jacob, que l'avantage pécuniaire de pouvoir bénéficier d'un emplacement de camping et d'un emplacement à la marina est terminé étant donné que l'acompte obligatoire pour conserver ses emplacements n'a pas été respecté.

-Adoptée-

Résolution 2014-10-054 Embauche d'une gérante au camping.

ATTENDU que le poste vacant de gérant (e) du camping municipal;

ATTENDU que le comité de gestion n'a pas l'obligation d'afficher le poste vacant (emploi saisonnier);

ATTENDU que suite à la démission de Mme Chantal Jacob au poste de gérante du camping, le comité de gestion a entrepris des démarches pour combler ce poste;

ATTENDU que Mme Lise Bérubé a été retenue comme candidate pour combler ce poste;

ATTENDU que Mme Lise Bérubé a déjà une expérience dans le domaine.

Il est proposé par M. Guy Dessureault

appuyé par Mme Marjolaine Guérin

et résolu ce qui suit :

- de procéder à l'embauche de Mme Lise Bérubé, comme gérante du camping pour la saison 2015.
- qu'à une prochaine réunion du comité de gestion un contrat de travail sera présenté à Mme Lise Bérubé.

-Adoptée-

Résolution 2014-10-055 Allocations des dépenses de Mme Chantal Jacob

ATTENDU que dans le contrat d'embauche de Mme Chantal Jacob une allocation de dépenses est accordée sur présentation de factures;

ATTENDU que Mme Chantal Jacob a présenté des factures d'épicerie n'ayant aucun rapport avec son emploi;

ATTENDU que des formulaires de frais de déplacements ont été remis à Mme Chantal Jacob pour ses déplacements pour la saison 2014;

ATTENDU que Mme Chantal Jacob a présenté des factures d'essence pour un montant de \$1363.54;

Il est proposé par M. Guy Dessureault

appuyé par Mme marjolaine Guérin

et résolu ce qui suit :

- de refuser le paiement des factures d'épicerie de Mme Chantal Jacob.
- d'attendre la remise de ses rapports de déplacements pour compléter le paiement final.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Guy Dessureault appuyé par Mme Marjolaine Guérin. Il est 10 heures 50.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire